CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

DES

COMMISSAIRES - DÉPUTÉS

Envoyés par la Convention dans les départemens de Rhône-et-Loire et Saône-et-Loire, pour hâter le recrutement ;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS-LÉGISLATEURS,

Il est bien agréable pour nous d'avoir à vous rendre un compte de notre mission, qui, en satisfaisant la Convention, honorera les deux départemens que nous avons parcourus : l'esprit public qui y règne est parfaitement d'accord avec celui qui anime la partie saine de cette assemblée ; les journaux et les libelles qu'on y a répandus, bien propres à égarer le public sur les vrais principes de notre révolution, n'ont point

eu dans ces deux départemens les succès que s'en proposoient sans doute leurs infames auteurs ; ils n'y ont été accueillis que par les ennemis de la révolution, dont malheureusement tous les points de la République sont inféstés, mais que nous avons eu la satisfaction de voir en .ès-grande minorité dans tous les lieux que nous a ons parcourus : le peuple en général a été garanti d. ces poisons liberticides par les instructions saluta.es qu'il a reçues dans les sociétés populaires, q. nous avons toutes reconnues dirigées par un esp. t vraiment républicain, et conforme à celui qui . gne dans la société-mère de cette capitale.

.e témoignage que nous devons aux deux départemens près desquels nous avons rempli la mission dont nous a honorés la Convention, sembleroit y avoir rendu notre présence peu utile ; cependant, lorsqu'on saura toutes les manœuvres que les ennemis de la révolution ont employées pour empêcher ou retarder le recrutement, lorsqu'on saura que ces manœuvres ne pouvoient être efficacement déjouées que par des commissaires revêtus d'un plein pouvoir ; on s'applaudira d'avoir, dans un moment aussi critique et aussi périlleux, envoyé dans tous les départemens de la République des représentans du peuple, qui, forts de sa confiance, et comme des anges tutélaires de sa liberté, ont épouvanté par leur présence tous ses ennemis, et ont forcé ces bêtes venimeuses de rentrer dans leurs retraites, d'où elles commençoient à sortir pour répandre leur venin. Par-tout, comme de nouveaux Prothées, on leur a vu prendre différentes formes ; tantôt sous le masque du patriotisme, tantôt sous celui de la religion, ils cherchoient à décourager les uns par des tableaux mensongers de nos défaites, et à exciter les autres contre la Convention, qu'ils leur

représentoient comme l'ennemie de tous les cultes. Il s'en est même trouvé d'assez audacieux pour arborer l'étendard de la révolte. Le jour de notre arrivée à Autun, ville du département de Saone-et-Loire, les aristocrates s'y étoient assemblés sur la place avec leurs domestiques, et là avoient crié hautement, *point de recrutement*, *vive Louis XVII*, *à bas les armes :* leur bravade fut bientôt punie par l'emprisonnement de trente d'entr'eux ; les autres ont fui ou se sont cachés. Si dans cette ville l'aristocratie s'y annonce avec autant d'audace, le patriotisme s'y montre avec un courage si intrépide, qu'il ne laisse rien à redouter des entreprises que peuvent tenter dans cette ville les ennemis de la révolution.

Nous avons visité les corps constitués de ce district, et nous avons eu la satisfaction de les voir tous animés de cet esprit qui tend à maintenir l'ordre et la sûreté publique, en défendant courageusement la liberté et l'égalité contre tous ses détracteurs.

Nous devons cette justice à la municipalité d'Autun, que sa conduite et son énergie n'ont pas peu contribué à réprimer l'audace des aristocrates, et à déjouer leurs projets liberticides, qui, dans cette ville, pouvoient avoir des effets très-dangereux, d'après le fanatisme qu'y avoient répandu cette multitude de prêtres dont elle étoit infectée. Cette ville venoit d'être privée d'un maire que tous les bons citoyens, tous les vrais patriotes regrettoient : le directoire du département l'avoit forcé d'opter entre la mairie et la place de premier vicaire de l'évêque : dénué de moyens de subsister dans une place non salariée, il s'étoit vu réduit à renoncer à la mairie, pour conserver sa place de vicaire. Vivement sollicités par tout le peuple, nous avons cru devoir satisfaire à son vif empresse-

ment, qui devenoit pour nous un sûr garant du patriotisme et des talens du citoyen Lanneau ; nous l'avons réinstallé dans la place de maire, fondé sur ce principe reconnu par la Convention, que les ministres d'un culte quelconque ne sont point des fonctionnaires publics, qu'il n'y avoit par conséquent aucune incompatibilité entre la place de maire et celle de vicaire d'un évêque.

Le recrutement s'est fait dans cette ville, ainsi que dans toutes les communes de ce district, avec célérité, et n'a donné lieu à aucune réclamation, ni à aucun trouble qui ait exigé de nous des mesures extraordinaires. Le mode du scrutin que plusieurs communes ont choisi pour former leur recrutement a été, comme par-tout où on l'a adopté, le sujet de quelques réclamations de la part de ceux qui ont été désignés pour marcher aux frontières. Plusieurs se sont plaints d'avoir été les victimes de la cabale. Lorsque ces plaintes nous ont paru fondées, lorsque nous avons vu sur-tout qu'on s'étoit permis de prendre jusqu'à trois personnes dans la même maison, nous avons cru devoir annuller ces élections, et ordonner ou qu'elles se fissent par le sort, ou qu'en adoptant le scrutin, on ne pût prendre dans une famille qu'une seule personne, à moins que cette famille ne fût très-nombreuse, et qu'il lui restât assez de bras pour la culture.

Du district d'Autun nous sommes passés à celui de Châlons. Nous avons visité les corps administratifs, ainsi que la société des amis de la constitution. C'est dans cette société que nous avons été instruits de l'esprit qui règne dans cette ville toute commerçante : le peuple y est en général bon patriote, mais le négociant, et ce que l'on appeloit autrefois la bourgeoisie,

y sont plus attachés à leurs intérêts qu'à la révolution: l'égoïsme paroît les rendre indifférens pour la chose publique. Une partie de la municipalité nous a paru composée de pareils sujets, peu propres par conséquent à maintenir dans cette ville l'ordre et la sûreté que les ennemis de la révolution voudroient troubler. La confiance si nécessaire aux magistrats du peuple pour opérer le bien, paroissoit s'être retirée, et ne plus investir la majorité des membres de la commune. Nous leur observâmes les dangers qui pouvoient résulter pour la ville du défaut de confiance des administrés envers les administrateurs, et nous eûmes la satisfaction de voir que l'esprit qui régnoit dans le conseil-général de la commune n'avoit rien de contraire aux intérêts de la cité, par l'empressement que tous les membres montrèrent à déposer entre nos mains leur démission, persuadés du principe que nous leur avions développé, que sans la confiance, dans un état libre, il étoit impossible aux magistrats du peuple de faire le bien. Fondés sur ce même principe, nous avons cru devoir accepter leur démission, et ordonner la convocation des assemblées primaires, pour procéder à l'élection d'une nouvelle municipalité, à laquelle nous ne doutons pas qu'un très-grand nombre de l'ancienne ne soit rappelé. Le recrutement s'est fait dans ce district, comme dans celui d'Autun, avec célérité et facilité.

De Châlons nous nous sommes transportés à Mâcon, chef-lieu du département de Saone-et-Loire; nous y avons trouvé l'administration du département, celle du district et la municipalité parfaitement d'accord et travaillant de concert au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois. Nous ne saurions trop louer l'esprit vraiment républicain

qui règne dans cette ville, soit dans les corps administratifs, soit parmi le peuple; nous ne craindrons pas de dire que la société populaire de cette ville n'a pas peu contribué, par les lumières qu'elle a répandues et les vrais principes de liberté et d'égalité qu'elle a propagés, à donner aux habitans de cette ville l'énergie qui leur étoit nécessaire pour réprimer les entreprises qu'auroit pu se permettre l'aristocratie, qu'un grand nombre de ci-devant et de prêtres réfractaires sembloit devoir rendre redoutable. Le recrutement s'y est fait, ainsi que dans toute l'étendue de ce district, avec beaucoup de célérité et de facilité.

Pendant notre séjour à Mâcon, nous apprîmes par des courriers extraordinaires, les troubles et les insurrections que les ennemis de la révolution avoient excités dans la Vendée et autres lieux circonvoisins; nous crûmes qu'il étoit de notre prudence d'ordonner un recrutement de 3,000 hommes pour voler au secours de nos frères menacés, et nous avons eu la satisfaction de voir que ce recrutement s'est exécuté avec un zèle et une promptitude qui, en faisant l'éloge du patriotisme qui règne dans le département de Saone-et-Loire, donne à la Convention la tranquille assurance de ne pas manquer de défenseurs contre tous les ennemis de l'heureuse Constitution qu'elle prépare au peuple français.

Ce recrutement étoit achevé à notre retour: déja une partie étoit en marche pour se rendre au rendez-vous assigné, lorsque les papiers publics nous annoncèrent qu'une force suffisante repoussoit les rebelles et devoit bientôt les mettre hors d'état de nuire, ce qui nous détermina à suspendre leur départ, en les tenant néanmoins dans l'état de réqui-

sition permanente, en sorte qu'on en pourra disposer au moment qu'on le jugera convenable.

Les troubles de la Vendée ont encore déterminé de notre part une mesure qui nous a paru indispensable ; celle de faire mettre en état d'arrestation toutes les personnes suspectes : cet ordre a été exécuté par tous les corps administratifs du département de Saone-et-Loire avec beaucoup d'exactitude, et nous les avons chargés d'en rendre compte à la Convention nationale ; cette mesure a produit le meilleur effet, en intimidant tous les mal-intentionnés, qui commençoient à s'agiter en tous sens, soit pour exciter le trouble, soit pour empêcher le recrutement.

Un autre objet étoit devenu celui de la plus vive sollicitude des corps administratifs, et de l'inquiétude alarmante du peuple ; les marchés se trouvoient par-tout dégarnis de grains, quoique dans un pays où ils abondent, en sorte qu'il sembloit qu'on voulût établir la plus grande disette au milieu de l'abondance ; votre décret qui ordonne que les marchés seront fournis et que les propriétaires et fermiers seront forcés d'y apporter des grains, n'étoit point encore parvenu officiellement ; l'urgence nous a déterminés à en ordonner de suite l'exécution, et cette mesure a produit le plus grand bien : les marchés ont été abondamment approvisionnés, et l'inquiétude du peuple s'est calmée.

De Mâcon, chef-lieu du département de Saone-et-Loire, nous sommes passés dans le département de Rhone-et-Loire. Ville-franche, chef-lieu d'un des districts de ce département, se trouvant sur notre route, nous en avons visité les corps administratifs, ainsi que la société populaire : l'esprit que nous

y avons observé nous a d'abord paru nuancé par celui que l'ex-ministre Roland s'est permis de répandre dans toute l'étendue de la République ; et l'on ne sera pas étonné qu'il ait plus influencé cette ville que tant d'autr , lorsqu'on saura qu'il y a pris naissance, ou q du moins il l'a long-temps habitée et que t ute sa famille y réside. Cependant, nous devon cette justice aux habitans de Ville-franche et s cialement aux corps constitués, qu'à part les er urs dans lesquelles on les avoit entraînés sur s prétendus partis qui agitoient la Convention, ; ont fidèlement et scrupuleusement fait exécuter ses décrets, et sont généralement animés de cet esprit républicain, qui attache irrévocablement tous les bons citoyens aux principes de liberté et d'égalité qui doivent former la base de notre Constitution ; nous devons ajouter qu'ils ne nous ont pas paru tenir bien fortement aux erreurs dont nous venons de parler, puisque sur nos observations on nous a témoigné le plus grand empressement à se ranger du côté de la vérité.

Le recrutement ne s'est pas fait dans ce district sans quelques difficultés : la plus grande partie des communes et spécialement celles des montagnes, ont été fanatisées par les prêtres réfractaires ; celles-ci se sont liguées pour troubler le recrutement, quelques-unes auroient voulu s'y soustraire, la plupart des autres ont cherché à en rejeter tout le poids sur le petit nombre de patriotes qui existoient dans leur sein ; nous avons déjoué tous ces projets par la fermeté que nous avons mise à faire exécuter la loi, en proscrivant toutes les injustices qu'on se permettoit de commettre à l'ombre de fausses interprétations qu'il plaisoit aux mal-intentionnés de lui don-

ner. Nous avons été forcés dans quelques communes de punir par l'arrestation de quelques officiers municipaux, des manœuvres qui dévoiloient l'intention bien formée de contrarier ou d'empêcher le recrutement, en sorte qu'en dernier résultat, le recrutement s'est achevé dans ce district en dépit de tous les obstacles que les ennemis de la révolution s'étoient efforcés d'y apporter ; l'ordre que nous avons donné d'arrêter toutes les personnes suspectes, n'a pas peu contribué à favoriser ce recrutement, en intimidant et en réduisant au silence tous ceux qui se proposoient de le troubler.

Un ci-devant chevalier de Malte, frère d'un nommé Mouspey, émigré, et qui laisse à la Nation pour deux millions au moins d'immeubles, nous a été présenté comme un homme très-suspect, qui travailloit sourdement toutes les communes voisines de son domicile, en leur faisant craindre le retour de son frère et l'ancien ordre de choses, ce qui nous a déterminés à le faire arrêter et le tenir en lieu de sûreté jusqu'à ce que les troubles de l'intérieur soient totalement anéantis, ne doutant pas que ce ci-devant, ainsi que tous ses pareils, ne se joignissent aux rebelles dès le moment que l'occasion leur en paroîtroit favorable.

Nous devons encore ce compte favorable à la ville de Beaujeu, qui se trouve dans le ressort du district de Ville-franche, que son recrutement s'y est fait d'une manière très-satisfaisante, et que depuis le commencement de la révolution ses habitans s'en sont montrés zélés partisans et n'ont pas peu concouru au maintien de l'ordre, non-seulement dans leur enceinte, mais dans toutes les communes voisines, dont la plupart s'étoient soulevées d'après l'instiga-

tion des prêtres réfractaires, qui, pendant trois ans, n'ont cessé de les fanatiser.

Du district de Ville-franche, nous sommes passés à Lyon, chef-lieu du département de Rhône-et-Loire. Nous aurions à rendre un compte bien étendu de la situation où nous avons trouvé cette ville, soit à l'égard de ses habitans, soit à celui des différens corps administratifs qui y résident, si les trois commissaires que la Convention y a envoyés, n'étoient plus spécialement que nous chargés de le rendre : nous nous bornerons donc simplement à observer que cette ville, toute occupée de son commerce, qui fait toute la ressource de ses habitans, ne sauroit former aucun projet de contre-révolution, comme on a voulu le faire entendre; l'égoïsme et l'intérêt particulier y dominent de manière qu'il n'est dans cette ville qu'un petit nombre de citoyens qui daigne prendre part à la chose publique et la plupart de ceux-ci ont été persécutés par une fatalité dont l'énigme se devinera peut-être bientôt. Au reste, Lyon est une ville qui ne figurera dans la révolution que par sa soumission aux lois qu'on voudra lui imposer; le recrutement s'y est fait à prix d'argent, que les aristocrates, ainsi que les patriotes, se sont empressés de fournir.

De Lyon nous sommes passés dans les districts de St.-Etienne et de Montbrison ; St.-Chamond, qui s'est trouvé sur notre route, nous a présenté un genre de vexation que s'étoient permis le maire et le procureur-syndic de cette commune, que nous n'avons pu réprimer, parce que tout étant consommé lors de notre passage, nous eussions peut-être excité dans cette ville des troubles que nous avons cru de notre prudence d'éviter.

Le maire et le procureur de la commune, dirigés, selon le rapport qui nous en a été fait, par un aristocrate, marquant de ce pays, avoient proposé à ceux qui voudroient s'enrôler pour le recrutement de la ville, qui étoit fixé à 54 hommes, une somme de mille livres pour chacun, et d'après cette fixation, avoient annoncé aux habitans, qu'ils eussent dans le même jour à trouver cette somme, sans quoi ils devoient s'attendre à se la voir faire donner de force; ceux-ci, intimidés par de pareilles menaces, firent promptement entre eux une taxe, qui ne manqua pas de donner lieu à beaucoup de réclamations, auxquelles nous aurions fait droit, si lors de notre arrivée tout n'avoit pas été consommé, comme nous l'avons dit. Nous nous bornâmes donc à réprimander le maire et le procureur de la commune sur leur conduite, et à leur intimer qu'ils eussent à ne jamais commettre de pareilles infractions à la foi, et à maintenir dans leur commune l'ordre, la sûreté des personnes et des propriétés, sous peine d'être traduits devant les tribunaux, comme concussionnaires et prévaricateurs dans leurs fonctions. Cette leçon, qui leur fut faite en présence du conseil général de la commune, fut reçue de la part du maire de manière à nous annoncer qu'il étoit peu disposé à s'y conformer; aussi ne tarda-t-il pas long-temps après notre départ, de nous donner des preuves du peu de cas qu'il en avoit fait. Des femmes furent scandaleusement outragées dans le sein de la ville, où l'on se permit de les amener au pied de l'arbre de la liberté et de leur couper les cheveux, sans que la municipalité, sous les yeux de laquelle ces scènes se passèrent, fît aucune démarche pour les arrêter. Les plaintes amères que nous reçû-

mes à ce sujet, nous déterminèrent à mander la municipalité, et nous reconnûmes, par les informations que nous prîmes, que le maire et le procureur de la commune étoient les principaux coupables; nous les fîmes arrêter et constituer prisonniers dans la maison d'arrêt de Lyon : nos collègues qui sont restés après nous, les ont mis en liberté d'après les protestations qu'ils ont faites de se comporter à l'avenir avec plus de circonspection et d'être plus fidèles à remplir les devoirs que la loi leur impose.

Nous passâmes ensuite à St.-Etienne, chef-lieu du district de cet arrondissement. Nous visitâmes les corps administratifs et les sociétés populaires; ce n'est pas sans regret que nous vîmes ces sociétés fréquentées par un grand concours de peuple, parmi lequel nous trouvâmes peu de personnes instruites et capables de propager les lumières si nécessaires au maintien des droits d'une République naissante; là; comme dans toutes les villes de commerce, les négocians y conservent cette ligne de démarcation qui sépare l'artisan d'avec l'homme moins utile qui vit dans l'opulence : il règne dans ces sociétés un patriotisme chaud qui tient plutôt à l'instinct de la liberté naturel à l'homme, qu'à l'instruction et à la connoissance acquise de ses droits. Les membres du district et de la municipalité n'assistoient jamais aux séances de ces sociétés; nous crûmes devoir leur en faire un reproche, d'autant mieux fondés que quelques-uns d'entre eux nous rapportèrent que souvent dans ces clubs, il s'y faisoit des motions qui tendoient à exciter le trouble dans la ville, ce qui nous donna l'occasion de leur observer que si des personnes sages, nstruites, et sur-tout des fonctionnaires publics ne dédaignoient pas de fréquenter

ces sociétés, elles se trouveroient composées de manière que l'instruction qui s'y répandroit les garantiroit de tous les écarts où l'ignorance peut les entraîner ; que les fonctionnaires publics y acquerroient cette confiance qui leur est si nécessaire pour remplir avec avantage leurs fonctions et maintenir l'ordre et la paix.

Le recrutement a éprouvé dans ce district des difficultés particulières, que nous n'avons pas rencontrées dans les autres ; son contingent qui a été calculé sur sa population, s'est trouvé infiniment trop considérable, et par conséquent très-onéreux, parce que le grand nombre d'ouvriers qui travaillent pour les armes ayant été par la loi exempts d'y concourir, il est arrivé qu'un grand nombre de communes se sont trouvées surchargées : dans quelques-unes le nombre des citoyens appelés au recrutement par la loi étoit au-dessous de celui qui avoit été fixé pour leur contingent ; ce qui nous a nécessairement forcés à leur accorder des dégrèvemens. Le total de ces dégrèvemens que nous avons restreints autant qu'il a été possible, se monte environ à 70 hommes dans toute l'étendue de ce district, et nous croyons pouvoir annoncer qu'il se trouve récupéré dans l'étendue du département par le nombre de volontaires que plusieurs communes ont fourni en outre de leur contingent.

De St.-Etienne nous sommes passés à Montbrison, chef-lieu du sixième district de Rhône-et-Loire : nous étions prévenus qu'il existoit dans cette ville, qui fut jadis le siège d'un présidial, un grand nombre d'aristocrates et de fanatiques ; ils avoient depuis le commencement de la révolution, donné en différentes circonstances des preuves non équivoques de

leur incivisme, ou plutôt de leur haine pour le nouvel ordre de choses, qui mortifioit leur orgueil et nuisoit à leur intérêt particulier, en favorisant celui du public. Les patriotes en petit nombre, que cette ville renferme dans son sein, y avoient été souvent insultés ; et tout récemment, la porte du domicile d'un député de la Convention, qui a voté contre l'appel au peuple dans le procès de Louis Capet, avoit été teinte de sang : peu de jours avant cet attentat, il s'étoit tenu un conciliabule, où, dit-on, avoit assisté un officier municipal, et dans lequel la proscription de trois députés que cette ville a l'honneur d'avoir à la Convention, avoit été prononcée. Nous eussions bien desiré acquérir la preuve de tous ces faits et en reconnoître les auteurs pour les livrer au glaive de la loi ; mais toutes nos recherches furent rendues inutiles par la crainte que les aristocrates, renforcés dans cette ville, inspirent aux patriotes, dont le parti est malheureusement très-foible : ceux-ci n'osant s'exposer au ressentiment de leurs ennemis, gémissent en secret et gardent le silence ; cependant, dans une séance de la société populaire qui existe dans cette ville, la vérité de tous les faits que nous venons de citer nous fut confirmée ; mais personne n'osa nous en administrer les preuves et encore moins en dénoncer les auteurs ; ce qui nous détermina à déclarer à l'administration du district et à la municipalité que nous les rendions responsables de tous les évènemens fâcheux, et de toutes les entreprises que l'aristocratie pourroit encore se permettre, soit contre les patriotes de leur commune, soit contre les trois députés à la Convention recommandables par leur civisme, par la pureté de leurs principes et leur fermeté à soutenir les droits du peuple.

Le recrutement s'est fait dans cette ville, ainsi que dans l'arrondissement du district, sans éprouver de grandes difficultés.

C'est dans ce district que nous avons terminé notre mission. Peut-être notre présence eût-elle encore été de quelqu'utilité dans les différens lieux que nous avons parcourus, et dans quelques autres où nous n'avions encore pu nous rendre ; mais les événemens qui se sont rapidement succédés, et qui ont exigé de la part de la Convention un redoublement de travail et de surveillance, nous ont fait penser qu'il étoit de notre devoir de nous rendre promptement à notre poste.

Le 25 avril 1793, l'an 2 de la République.

PRESSAVIN, REVERCHON.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.